



DOSSIER D'INSCRIPTION EN PASS

PIECES A FOURNIR :

- Les bulletins trimestriels de 1^{ère} et Terminale
 - Une lettre de motivation manuscrite à l'attention du directeur, le Dr GASTALDI
 - Une photo d'identité
 - 1 enveloppe timbrée libellée à l'adresse de l'étudiant
 - Le dossier d'inscription (ci-joint)
 - Le règlement par chèque bancaire d'un **acompte de 800 €** (correspondant aux frais d'inscription) **à valoir sur le montant total de l'inscription** à l'ordre de K du C la prépa
Le solde est à régler dès la proclamation des résultats du baccalauréat sauf si paiement échelonné accordé par la Direction.
- Le dossier est à retourner dûment rempli à :

**K du C la Prépa
191 Boulevard Baille Entrée E
13005 Marseille**



Coller
une photo

DOSSIER D'INSCRIPTION EN PASS

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / à

ETUDIANT :

Adresse :
.....
.....
Tel :
Email :
Baccalauréat Série : Mention : Lycée :

PARENTS :

Adresse :
.....
.....
Tel : Père : Mère :
Profession : Père : Mère :
Email :

ORIENTATION SOUHAITEE :

MEDECINE	<input type="checkbox"/>	KINESITHERAPIE	<input type="checkbox"/>
DENTAIRE	<input type="checkbox"/>	MAIEUTIQUE	<input type="checkbox"/>
PHARMACIE	<input type="checkbox"/>		



TARIFS :

Stage de pré-rentrée Primant (2 semaines – 80 h de cours dont 2 CCB) 800 €

Formule complète (cours, QCM, planning individualisé, prépa oraux...) ... 2990 €

TOTAL : (incluant les 800€ d'acompte) :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1 : La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

Article 2 : Seuls les titulaires des bulletins d'inscription dûment remplis, datés et signés, accompagnés de l'acompte exigé et après acceptation du dossier seront considérés comme pré inscrits.

Article 3 : Le nombre de places étant limité, l'inscription est réputée définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève, pour quelque motif que ce soit, sauf dans le cas particulier prévu à l'article 4.

Article 4 : L'inscription pourra être résiliée, sur justificatif en cas d'échec au baccalauréat, après présentation d'un relevé de notes, ou si non retenu par Parcoursup (justificatif à fournir).

Article 5 : Le règlement intégral des frais de scolarité devra être impérativement **acquitté dès la proclamation des résultats du baccalauréat sauf si paiement échelonné accordé par la Direction.** En cas de non respect de cette disposition, K du C la prépa, se réserve le droit de ne pas admettre l'élève au sein de l'établissement.

Article 6 : En cas d'inscription au stage de pré rentrée, le règlement intégral de ce dernier devra être impérativement acquitté **au plus tard le 15 juillet.**

Article 7 : L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de K du C la prépa, à savoir :

- La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur comme à proximité des locaux (escaliers, coursive); la consommation de tabac est tolérée uniquement dans l'espace dédié.
- Les étudiants devront, à l'intérieur comme à proximité des locaux (escaliers, coursive), observer un comportement responsable, respectueux et conforme aux bonnes mœurs.
- La non observation de ces règles pourra entraîner l'exclusion définitive de l'étudiant fautif.
- **Article 8 :** Pour des raisons pratiques, les étudiants peuvent utiliser les étagères mises à leur disposition pour leurs livres et cahiers, cependant la Direction de K du C se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des affaires personnelles ou universitaires (cours, classeurs, photocopies, livres, sacs etc...) à l'intérieur des locaux.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription ci-dessus et les accepte.

**Date et Signature de l'étudiant
précédées de la mention
« Lu et approuvée »**

Signatures des parents